



Travailleurs.euses des services à la personne

en 2018 on s'organise !



Aide à domicile, aide ménagère, petit jardinage, garde d'enfant au domicile, nous sommes près de 1 500 000 salariés en France, un des premiers secteurs d'activité en terme d'emploi... Nous sommes isolés mais nous pouvons aussi nous syndiquer pour revendiquer !

Nous réalisons des activités essentielles pour des millions de bénéficiaires (personnes dépendantes, personnes handicapées, familles et leurs enfants...).

Nos employeurs sont très différents dans leurs formes (entreprises, associations, organismes publics, particuliers-employeurs), mais très proches dans leur manière de gérer leur personnel (manque de reconnaissance du travail effectué, exposition constante à des risques professionnels, salaire au rabais, isolement organisé...).

Avec la CNT-SO, nous pourrions collectivement retrouver notre dignité et inverser les rapports de force pour effectuer notre travail et mieux accompagner les personnes.

Nos métiers sont indispensables

Nous intervenons en effet au quotidien auprès des plus vulnérables d'entre nous, et pourtant le plus souvent notre travail est rendu invisible et déprécié, peut-être parce que nous sommes souvent des femmes, des précaires ou d'origine étrangère.

Les services à la personne, l'aide à domicile nécessitent mieux que des mots et des mesures qui ne prennent pas en considération notre rôle, nos compétences et l'aide que nous apportons à des millions d'habitants.

Nous méritons mieux que des miettes et des salaires de misère.

Des métiers peu reconnus et peu valorisés

Les intervenants de notre secteur (à plus de 90 % des femmes) souffrent d'un manque de considération criant et de conditions de travail

déplorables. La liste des difficultés quotidiennes est longue :

- Faible rémunération (et des temps d'habillage et de déshabillage non comptés dans le volume horaire de travail par exemple), du fait de l'absence de volontés des pouvoirs publics d'apprécier à leur juste valeur nos qualifications, ou notre compétence
 - Temps partiel imposé et fractionné
 - Exposition accrue aux risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, stress accru...).
- Nous avons plus de jours d'accidents et maladies pro que le secteur du bâtiment,
- Isolement quasi total dans notre métier (absence de réunions d'équipes, mauvaise coordination de nos interventions par l'employeur...),
 - Matériels (gants, blouses...) et frais de transports le plus souvent à notre charge,
 - Entraves syndicales fréquentes,
 - Pressions en tout genre si nous osons effectuer des heures en CESU, malgré notre temps de travail très partiel en structure.

suite au verso...